

## **A R R Ê T É n°2023-22** **CIRCULATION A SENS UNIQUE RUES DE BORDA ET DU VIEUX BOURG** **A L'OCCASION DE LA CHOUREUTE ET DES FINALES DU TERROIR DE RUGBY**

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
Vu le code des communes, notamment les articles L 131-2 et L 131-4,  
Vu l'ordonnance n° 59-115 du 07 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales,  
Vu l'arrêté interministériel du 22 novembre 1981 relatif à la signalisation des routes,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures tendant à assurer la sécurité des riverains  
rues de Borda et du Vieux Bourg du **samedi 1<sup>er</sup> avril – 8 heures au lundi 3 avril – 8 heures**,

Sur proposition de Monsieur le Maire D'YCHOUX,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** la circulation des véhicules se fera à sens unique dans le sens rue de Borda vers rue du Vieux Bourg du **samedi 1<sup>er</sup> avril – 8 heures au lundi 3 avril – 8 heures**,

**ARTICLE 2 :** les participants à la Choureute stationneront en priorité aux abords de la salle polyvalente.

Les bus des joueurs des finales du Terroir de rugby stationneront sur le parking rue Félix Arnaudin ou à la gare.

Ceux des supporters, stationneront au parking de l'ancien hangar des services techniques ou sur le parking de l'église.

**A noter que le parking du stade sera exclusivement réservé aux organisateurs et aux officiels.**

**ARTICLE 3 :** la signalisation relative aux dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté sera mise en place aux dates prévues par les agents municipaux. Ils seront chargés de veiller en permanence au maintien de celle-ci.

**ARTICLE 4 :** copie du présent arrêté sera transmise :

- Pour information à :

Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Grands Lacs,  
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Parentis-en-Born,  
Monsieur le chef de centre de secours des sapeurs-pompiers d'Ychoux,

- Pour application à :

Monsieur le Responsable des Services Techniques et garde champêtre de la ville d'Ychoux,  
Monsieur le Président du Ychoux Olympique,  
Monsieur le Président du Cyclo-club Ychousois,

Fait à Ychoux, le 28 mars 2023.

Le Maire,



Vincent CASTAGNÈDE.

